

COMMUNE DE LEPUIX

**SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE**

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable

ANNÉE 2025

I - INDICATEURS TECHNIQUES

A. PRODUCTION

Le réseau de distribution d'eau potable de la Commune de LEPUIX est alimenté par deux sources différentes.

1) CAPTAGE DE LA "GOUTTE SAINT-GUILLAUME »"

Ce captage prend naissance dans une galerie de mine profonde de 130 mètres qui se trouve sur le flanc sud du Ballon de Saint-Antoine à une altitude de 790 mètres. Le captage a été réalisé en galerie à une distance de 105 mètres de l'entrée de la mine. Le débit d'étiage est de l'ordre de 300 m³ par jour.

2) CAPTAGE DES "HAUTS-PRÉS"

L'ouvrage est implanté à une altitude de 602 mètres, dans la pente boisée du Mont-Ordon-Verrier, à environ un kilomètre à l'ouest du village, dans des sédiments d'origine glaciaire.

Le débit d'étiage est de l'ordre de 85 m³ par jour.

VOLUME PRELEVE / PRODUIT - ANNÉE 2025	
Captage "Goutte Saint-Guillaume"	48 373 m ³
Captage des "Hauts-Prés"	31 147 m ³
Total Annuel	79 520 m³

Ces consommations sont relevées aux compteurs placés à la sortie des réservoirs.

- Production 2022 : 97 504 m³
- Production 2023 : 87 689 m³
- **Production 2024 : 54 567 m³**

B. DISTRIBUTION - CONSOMMATION

1) LE RÉSEAU

Le réseau initial est réalisé en tuyau PVC-Collé. Il comporte :

- 7300 mètres de diamètre 100 m/m,
- 1500 mètres de diamètre 90 m/m,
- 600 mètres de diamètre 60 m/m,

correspondants aux branchements des abonnés, réalisés avec des tés de dérivation collés.

En 2001, le réseau (qui date de 1968-1969) a subi quelques transformations : des canalisations en PVC-Collé ont été remplacées par des canalisations en « PEHD », en particulier, rue de l'Eglise.

En décembre 2014, le réseau en PVC collé du quartier du Mont-Jean a également été remplacé par des tuyaux en pehd.

Le pehd est moins sujet aux fuites que le PVC-Collé.

En 2023, les canalisations de la rue du Moulin, de la rue des Mines ainsi que d'une partie

de la rue de Belfort (du n°1 jusqu'à la Carrière) ont été renouvelées.
En 2025, les canalisations de la rue de Belfort à partir de la Carrière jusqu'à GIROMAGNY ont été renouvelées. Par ailleurs durant cette même année, plusieurs antennes de la rue de la Beucinière ainsi qu'un secteur de la rue de la Charrière, ont vu leurs canalisations réparées et par voie de conséquence remises à neuf car elles étaient impactées par des fuites.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	103

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

2) LES RÉSERVOIRS

Ils assurent une régulation de l'approvisionnement. Il en existe deux :

- a) Chauveroché : 300 m³ dont 100 m³ de réserve incendie.
- b) Hauts-Prés : 100 m³ dont 50 m³ de réserve incendie

3) TRAITEMENT DE L'EAU

Depuis 2006, l'eau distribuée subit différents traitements afin de répondre aux normes de potabilité et aux exigences de qualité.

Un traitement automatisé par chloration est appliqué aux deux réservoirs pour prévenir et combattre les éventuelles contaminations bactériologiques de l'eau.

Un système de traitement de l'arsenic fonctionne quant à lui au réservoir de la Goutte Saint-Guillaume ; celui-ci fonctionnant grâce à de l'« alumine activée » (matériau filtrant) permet de réduire à quasiment zéro le taux d'arsenic contenu dans l'eau.

Avant la mise en place de ce traitement, la concentration en arsenic dans l'eau était supérieure à celle autorisée par la norme.

Par ailleurs, l'eau des deux captages subit également un traitement par neutralisation qui permet de réduire son agressivité.

4) LA CONSOMMATION

RÉPARTITION DES ABONNES	
Nombre d'habitants	1174
Nombre d'abonnés au Réseau de LEPUIX	397

CONSOMMATION	
Volume facturé	29 262 m ³ (contre 26 836 m ³ en 2024)

La consommation moyenne d'eau par abonné est de 74 m³.
 Pour information, la consommation annuelle par ménage définie par l'INSEE est de 120 m³.

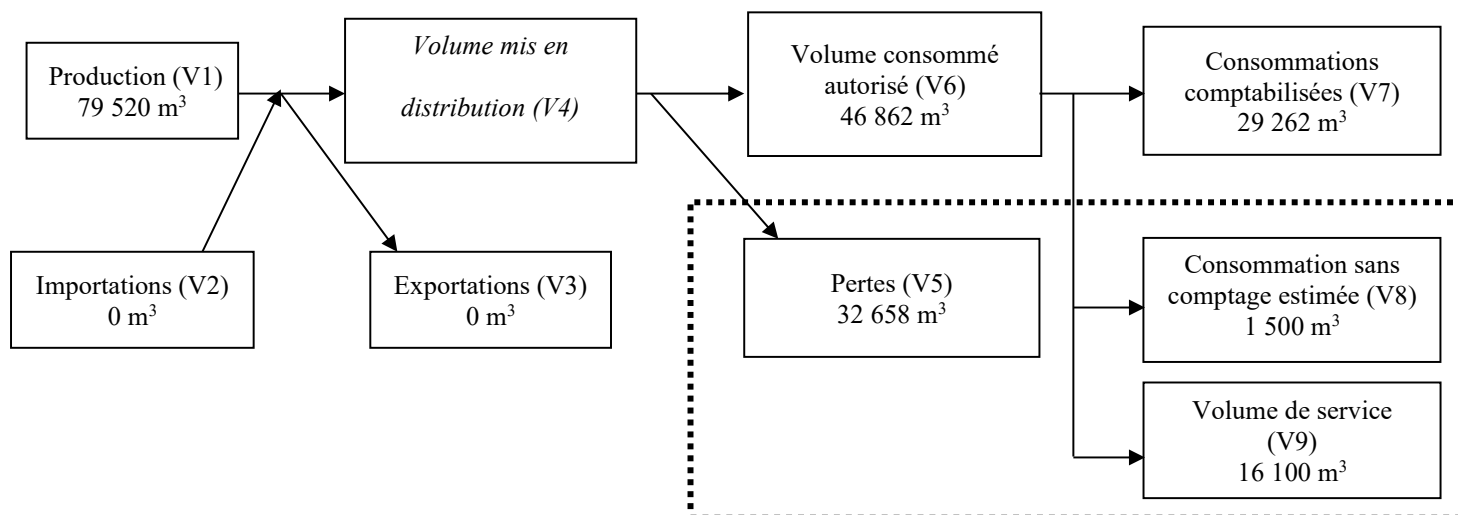
5) LA PERTE SUR LA DISTRIBUTION

Les quantités d'eau « perdues » et non facturées en 2025 ont nettement augmenté par rapport à 2024.

C'est le résultat des importants travaux réalisés rue de Belfort (de la Carrière à la sortie du village) 2^{ème} semestre qui ont engendré de nombreuses manipulations sur le réseau. Des fuites (rue de la Charrière et de la Beucinière) ont aussi coûté en m³.

A noter que ces quantités d'eau perdues suite aux travaux et au contrôle des poteaux incendie n'impactent pas le rendement du réseau.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



C) QUALITÉ DE L'EAU

- **Sur l'unité de distribution Saint-Guillaume** : L'eau provenant de la source Saint-Guillaume a présenté un C (qualité insuffisante) comme indicateur global de qualité. Une non-conformité bactériologique a été observée sans restriction de

consommation ainsi qu'un dépassement ponctuel de la limite de qualité pour l'arsenic. Des démarches ont été mises en œuvre pour un retour rapide à la normale.

L'eau de cette source est traitée à l'alumine activée pour réduire son taux d'arsenic et elle subit un traitement au chlore pour la désinfection.

- **Sur l'unité de distribution Hauts-Prés** : L'eau provenant de cette source a présenté un A comme indicateur global de qualité ce qui signifie que l'eau pour cette ressource est de bonne qualité pour les différents paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. L'eau provenant de la source des Hauts-Prés subit un traitement de reminéralisation et de désinfection à l'eau de javel avant d'être distribuée.

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	17	2	14	1
Paramètres physico-chimiques	23	0	18	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	88,2%	92,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	94,4%

II. INDICATEURS FINANCIERS

A. PRIX DE L'EAU

La Commune n'est pas assujettie à la TVA.

1) MODALITÉS DE TARIFICATION

Prix à la consommation réelle.

2) MODALITÉS DE RÉVISION DES TARIFS

Révision annuelle en fonction des dépenses d'investissement et d'entretien du réseau de distribution

3) RÉMUNÉRATION DU SERVICE DE L'EAU AU 1/01/2025

Abonnement annuel	18.00 €
Prix du m³	
- Part communale	
- Part destinée à l'Agence de l'Eau	1.00 €
* Consommation	0.43 €
* Performance réseaux	0.01 €
* Prélèvement	0.14 €
Total	1.58 €

B AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Le Service des Eaux a contracté 3 emprunts pour financer les travaux d'investissement :

- Un prêt relais auprès du crédit mutuel de 13.200,00 € a déjà été débloquenté en 2020 et a été remboursé au 31/12/2023,
- Un prêt de 333.334,00 € a été débloquenté par la Banque des Territoires le 15/12/2023. (durée du prêt : 40 ans, périodicité annuelle)
- Un prêt de 200.000,00 € a été débloquenté par la Banque des Territoires le 15/06/2026. (durée du prêt : 40 ans, périodicité annuelle)

DIVERSES CHARGES et DIVERS INVESTISSEMENTS EN 2025	
Entretien et réparation du réseau	4.234,50 €
Frais d'analyses	5.070,07 €
Produits de traitement et diverses fournitures (chlore, neutralite, joints, fourn. Adm.)	2217.56 €
Créances admises en non- valeur ou créances éteintes	0 €
Frais de personnel	9.973,90 €
Investissements	
- Maîtrise d'oeuvre (BEREST, SINBIO)	12.252,24 €
- Rénovation du réseau d'eau potable rue de Belfort, rue Charrière, antennes rue de la Beucinière	178.160,66 €
- Compteur, système traitement	9.734,89 €

C INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau

de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

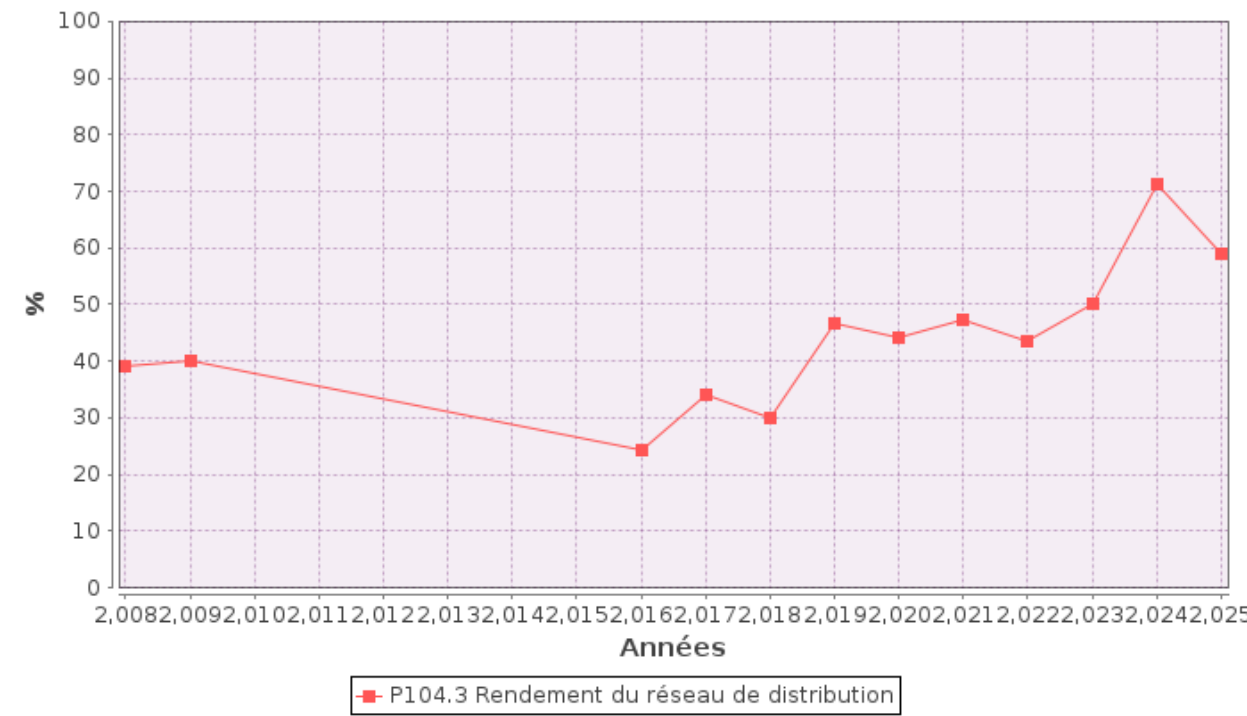
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	71,3 %	58,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	11,22	13,51
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	49,2 %	36,8 %



2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion

du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

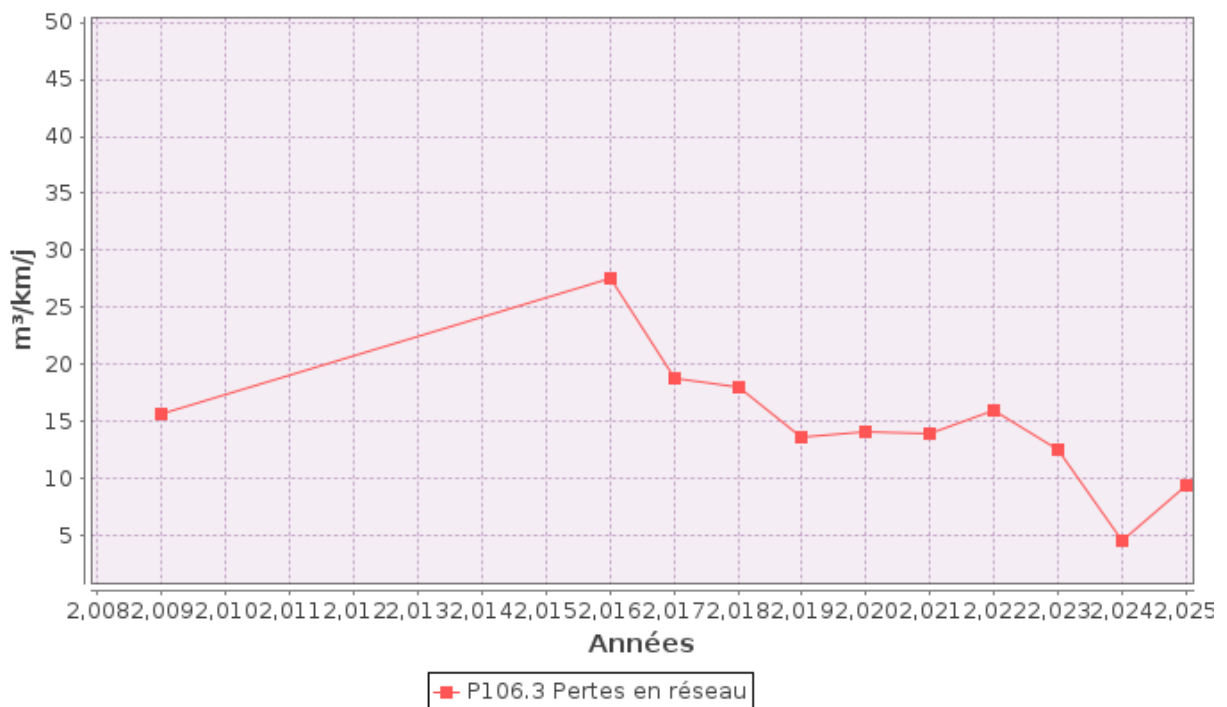
Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 14,5 m³/j/km (8 en 2024).

3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 9,4 m³/j/km (4,5 en 2024).



4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul

point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	_____%	1,43%	1,85%	3,54%

Au cours des 5 dernières années, 1,68 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 3,54% (1,85 en 2024).

5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80%.

6. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 3 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (3 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 7,56 pour 1 000 abonnés (7,56 en 2024).

7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs

distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

montant d'impayés au titre de l'année précédente
tel que connu au 31 décembre de l'année en cours

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	1 245,87	2 354,25
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	49 936,82	44 015,24
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	2,49	5,35

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 5,35% (2,49 en 2024).

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	18,00	18,00	0%
Part proportionnelle	120,00	120,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	138,00	138,00	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	_____	_____	_____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	22,92	16,80	-26,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) taxe supprimée au 01/01/2025	34,80	_____	_____%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	_____%
Autre : (nouvelle taxe au 01/01/2025)			
Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0,00	51,60	_____%
Performance sur les réseaux (Agence de l'Eau)	0,00	1,20	_____%
TVA	_____	_____	_____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,72	69,60	20,6%
Total	195,72	207,60	6,1%
Prix TTC au m³	1,63	1,73	6,1%

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	18 €	20 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1 €/m ³	1,1 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	0 %	0 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,14 €/m ³	0,19 €/m ³
	Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0,43 €/m ³	0,39 €/m ³
	Performance réseaux eau potable (Agence de l'Eau)	0,01 €/m ³	0,049 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

ANNEXES

ÉDITION 2026

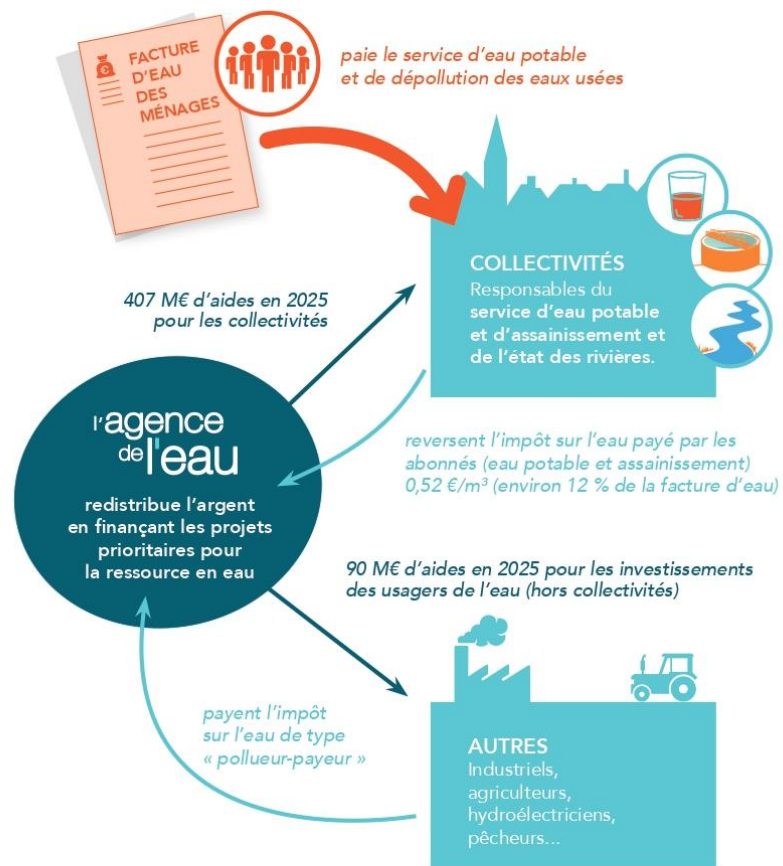
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,69 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de **redevances fiscales** payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **dédié à la préservation de l'eau.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2024.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

► Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser 23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable, 9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément, 12 Mm³ substitués pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

► Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1617 ha de zones humides.

L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

► Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.

160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

► Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

► Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques...).

► Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

► Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

► Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

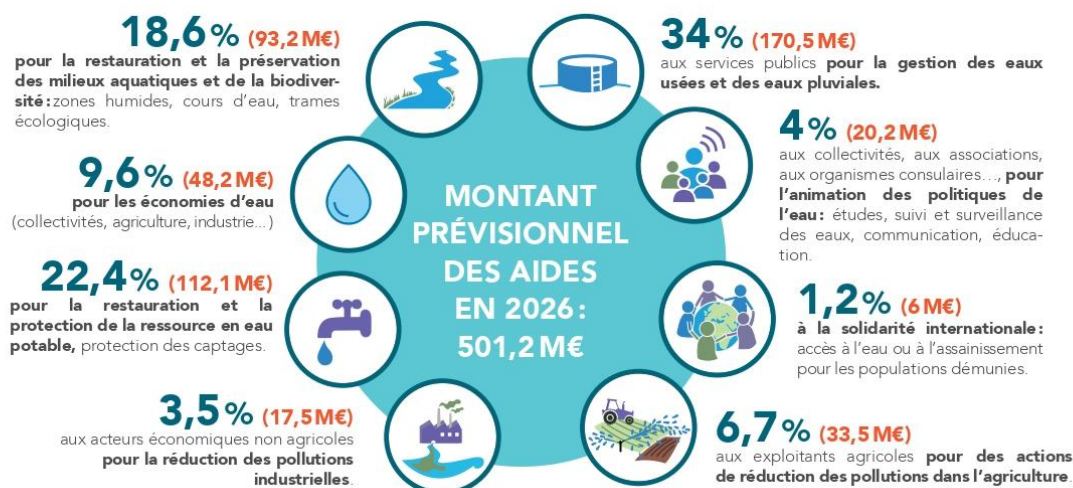
L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



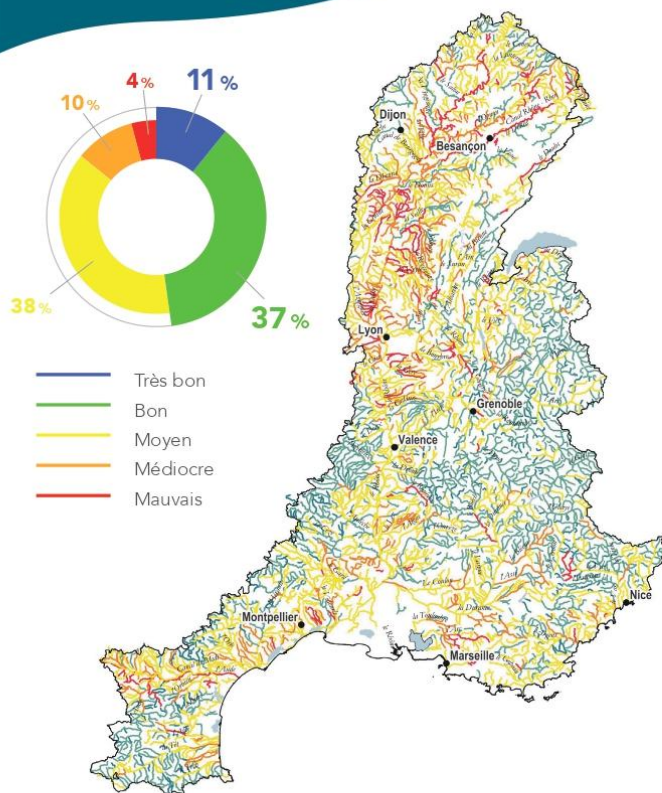
Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.



QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données Etat des lieux 2025



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau** restent **l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques**, ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs**, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.

91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LEPUIX ST GUILLAUME

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 Une non conformité bactériologique a été observé au cours de l'année, sans restriction de consommation ainsi qu'un dépassement ponctuel de la limite de qualité pour l'arsenic. Des démarches ont été mises en œuvre par l'exploitant permettant un retour à la normale.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
L'eau provient de la source Saint Guillaume. Les périmètres de protection sont réalisés. Elle subit un traitement pour l'arsenic et elle est désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée. Votre réseau alimente de façon permanente 707 personnes sur 1 commune (LEPUIX). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LEPUIX ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LEPUIX » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE D Mauvaise qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 17 Conformité : 88 % Valeur maxi : 3 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025
	NITRATES A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,8 mg/L Valeur maxi : 0,84 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 264 Valeur maxi : 0 microgramme/L
Quelques conseils	TURBIDITÉ A Très bonne qualité Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU. Nombre de prélèvements : 8 Valeur maxi : 0,35 NFU
CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ Eau douce Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,2 °f Valeur maxi : 4,2 °f
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	RADON Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 Bq/L Valeur maxi : 0 Bq/L
ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	
Pour aller plus loin Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	

Édité le 05/06/2026
UDI 090000126

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LEPUIX HT PRES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 Eau de bonne qualité pour les paramètres mesurés, conforme aux limites de qualité réglementaires. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																										
L'eau provient de la source des Hauts Prés. Les périmètres de protection sont réalisés. Elle est reminéralisée et désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée. Votre réseau alimente de façon permanente 356 personnes sur 1 commune (LEPUIX). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LEPUIX ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE LEPUIX » qui assure l'exploitation du réseau.	<table><tr><th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>C Anomalies régulières</td></tr><tr><td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td>Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 92 % Valeur maxi : 6 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025</td></tr><tr><th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,89 mg/L Valeur maxi : 0,99 mg/L</td></tr><tr><th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td>Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 263 Valeur maxi : 0 microgramme/L</td></tr><tr><th>TURBIDITÉ</th><td>A Très bonne qualité</td></tr><tr><td>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.</td><td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur maxi : 0,83 NFU</td></tr><tr><th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th><td></td></tr><tr><th>DURETÉ</th><td>Eau douce</td></tr><tr><td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td><td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,85 °f Valeur maxi : 2,4 °f</td></tr><tr><th>RADON</th><td></td></tr><tr><td>Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.</td><td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 28,5 Bq/L Valeur maxi : 28,5 Bq/L</td></tr></table>	BACTÉRIOLOGIE	C Anomalies régulières	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 92 % Valeur maxi : 6 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,89 mg/L Valeur maxi : 0,99 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 263 Valeur maxi : 0 microgramme/L	TURBIDITÉ	A Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur maxi : 0,83 NFU	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		DURETÉ	Eau douce	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,85 °f Valeur maxi : 2,4 °f	RADON		Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 28,5 Bq/L Valeur maxi : 28,5 Bq/L
BACTÉRIOLOGIE	C Anomalies régulières																										
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 92 % Valeur maxi : 6 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025																										
NITRATES	A Très bonne qualité																										
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,89 mg/L Valeur maxi : 0,99 mg/L																										
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																										
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 263 Valeur maxi : 0 microgramme/L																										
TURBIDITÉ	A Très bonne qualité																										
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur maxi : 0,83 NFU																										
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																											
DURETÉ	Eau douce																										
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,85 °f Valeur maxi : 2,4 °f																										
RADON																											
Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Etant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 28,5 Bq/L Valeur maxi : 28,5 Bq/L																										
Quelques conseils																											
CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.																											
PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.																											
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.																											
ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.																											
Pour aller plus loin																											
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr																											

Édité le 05/06/2026
UDI 090000122

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.